



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE KARATÉ (3SK) 2022-2023

Pour les élèves de Secondes GT – 1ères GT et
Terminales GT

OBJECTIF :

La **Section Sportive Scolaire KARATÉ** vise à :

- Conjuguer la réussite scolaire et l'épanouissement personnel
- Permettre à de jeunes sportifs de concilier des études du second degré et une pratique sportive intense
- Favoriser l'accès à des niveaux de compétition régionale, nationale voire internationale
- Susciter des vocations ou des formations vers les milieux du sport, de l'animation, de la santé, de l'entretien du corps.

FONCTIONNEMENT :

A. SCOLARITÉ, INTERNAT, SUIVI MÉDICAL :

- Au regard de la surcharge de l'emploi du temps et de la constitution de celui-ci, l'inscription en 2^oGT – Section Sportive Scolaire Karaté **n'est pas compatible avec le choix d'un enseignement optionnel.**

ATTENTION : à l'entrée de la section, l'élève s'engage à s'investir pleinement dans sa scolarité en signant une « CHARTE DE BONNE CONDUITE ».

- L'élève a le même emploi du temps que les autres élèves de l'établissement.
- Le lycée dispose d'une demi-pension et d'un Internat (fille et garçon) permettant de réduire au maximum les déplacements des élèves.

B. ENTRAÎNEMENT :

L'élève participe aux cours d'EPS obligatoires et aux entraînements.

L'encadrement est assuré par :

- ✓ Caroline GERARD : Professeur d'EPS. Préparation physique : 2h/semaine

- ✓ Fanny CARBONNEL : Entraîneur, 5^e dan de Karaté, 4h/semaine
- ✓ Jean-Michel NIEDERBERGER : Professeur de sciences physiques, Coordonnateur de la 3SK.

RECRUTEMENT :

Il se fait sur 3 critères :

- Le Certificat médical d'aptitude à la pratique du Karaté en compétition (datant de moins de 3 mois)
- Les jeunes sportifs sont licenciés à la Fédération Française de Karaté depuis au moins trois ans
- L'entretien de motivation de 20 mn conduit par la commission de recrutement
- La résidence Académique.

Le dossier de candidature doit être complet et contenir les pièces suivantes :

- 1) La fiche de candidature à la section sportive scolaire karaté signée par le représentant légal
- 2) Copie des bulletins scolaires 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2021-2022
- 3) Une lettre de motivation précisant le parcours sportif et scolaire de l'élève ainsi que ses ambitions et objectifs
- 4) Le Certificat Médical de non contre-indication à la pratique sportive du Karaté en compétition.

Tous ces documents sont à envoyer, à la date indiquée sur la fiche de candidature, soit par voie postale au lycée Blaise Pascal, soit par mail ce.0680010S@ac-strasbourg.fr

Toute candidature d'élève ne résidant pas dans le périmètre de recrutement ou incomplète ne sera pas étudiée. Les élèves résidant hors secteur de recrutement devront demander une dérogation dans le cadre de leur orientation.

L'affectation relève des services de l'inspection académique et sera notifiée fin juin.

Cette affectation sera prononcée, dans la limite des places disponibles, après affectation des élèves du secteur.